



PRÉFET DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour
la protection de l'environnement

Demande d'autorisation d'exploiter une installation de déchets dangereux et non dangereux – société CEDILOR à AMNEVILLE (enclave de Malancourt la Montagne)

1^{er} avis

Par arrêté préfectoral n°2017-DCAT-BEPE-165 du 22 août 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours est prescrite du 18 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 kms :

- AMNEVILLE, MOYEUUVRE-GRANDE, ROMBAS, MONTOIS-LA-MONTAGNE, RONCOURT, MARANGE-SILVANGE, PIERREVILLERS, ROSSELANGE, en Moselle,
- BRIEY, JOEUF, en Meurthe-et-Moselle ;

Au terme de la procédure, une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est M. Julien JACOB, maire honoraire, cadre dirigeant BTP retraité ;

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légales toutes enquêtes publiques – enquêtes-publiques-en-cours. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné ;

- sur support papier à la mairie de AMNEVILLE, siège de l'enquête, ainsi qu'à la mairie de MALANCOURT LA MONTAGNE, et à la préfecture de la Moselle, 9 place de la Préfecture – 57034 METZ Cedex – bureau des enquêtes publiques et de l'environnement. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture – 57034 METZ cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8 h 30 à 15 h 30).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de AMNEVILLE – 57360 AMNEVILLE – à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

M. Julien JACOB, commissaire enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de AMNEVILLE, le :

- mardi 19 septembre 2017, de 15 H à 17 H à la mairie de MALANCOURT LA MONTAGNE,
- mercredi 27 septembre 2017, de 15 H à 17 H à la mairie d'AMNEVILLE,
- jeudi 5 octobre 2017, de 15 H à 17 H à la mairie de MALANCOURT LA MONTAGNE,
- vendredi 20 octobre 2017, de 15 H à 17 H à la mairie d'AMNEVILLE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de AMNEVILLE et de MALANCOURT LA MONTAGNE, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légales toutes enquêtes publiques - ICPE », à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées :

- Mme Christelle BASSELIN, Chef QHSE de la société CEDILOR , 57360 AMNEVILLE, Tel 03 87 53 69 00, Portable 06 29 26 07 07 - cbasselin@sarpindustries.fr